

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : **R-4257-2024**

Énergir s.e.c.

(ci-après le «Distributeur Énergir»)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement (GRAME)**

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2024

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 28 mars 2024, la demanderesse déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
2. Dans sa décision procédurale D-2024-031, datée du 9 avril 2024, la Régie convoquait une audience publique et donnait instruction à toute personne intéressée à participer à la demande R-4257-2024 de faire parvenir leur demande d'intervention d'ici le 26 avril 2024 ;
3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la demande d'Énergir afin de s'assurer que la décision qui sera rendue par la Régie intègre le mieux possible les politiques énergétiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable ;

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;

5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;

6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;

7. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;

8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité et de gaz naturel;

9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales et des principes de développement durable dans la prise de décisions portant sur les demandes soumises par Énergir au présent dossier ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

10. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3596-2006, R-3630-2007, R-3662-2008, R-3690-2009, R-3720-2010, R-3752-2011, R-3809-2012, R-3837-2013, R-3879-2014, R-3979-2016, R-3987-2016, R-4018-2017, R-4076-2018, R-4119-2020, R-4151-2021, R-4177-2021 et R-4213-2022 d'Énergir ;

11. Le GRAME a également participé à toutes les étapes du dossier R-4008-2017 (*Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable*) portant sur la mise en marché du gaz de source renouvelable ainsi qu'aux deux phases du dossier R-4169-2021 (*Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments*) portant sur la biénergie ;

12. Depuis 2017, le GRAME participe également au Processus de consultation réglementaire («PCR») d'Énergir ;

13. Le GRAME souhaite cibler son intervention sur les enjeux suivants, lesquels sont détaillés dans la liste des sujets déposée en annexe de la présente demande :

- I. PGEEÉ - Modifications aux programmes ([B-0017](#)) ;
- II. PGEEÉ - Suivi de la décision D-2023-102 (par. 146) relativement aux volets « Thermostats intelligents – résidentiel » et « Thermostats intelligents - petits clients CII » ([B-0017](#)) ;
- III. PGEEÉ - Budget et demande d'augmentation à la marge des aides financières ([B-0017](#)) ;
- IV. PGEEÉ - Suivi de la décision D-2023-127 (par. 317) concernant le test du coût social ([B-0017](#)) ;
- V. PGEEÉ Suivi de la décision D-2023-127 (par. 317) concernant le test du coût social / Taux social d'actualisation ([B-0017](#)) ;
- VI. PGEEÉ – Niveau actuel de couverture des surcoûts par les aides financières ([B-0017](#)) ;
- VII. Approvisionnement en GNR ([B-0013](#) et [B-0006](#)) ;

III. Présentation de la preuve et argumentation

14. Le GRAME entend participer à l'analyse de la preuve déposée par Énergir et à toutes les étapes procédurales qui seront déterminées par la Régie ;

15. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

17. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans sa décision procédurale D-2024-031 (par. 11), le budget de participation du GRAME sera déposé simultanément à sa liste des sujets complète, suite au dépôt par Énergir des autres pièces au dossier ;

18. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, suite 200

Laval, Québec, H7T 2J7

Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Catherine Houbart, directrice

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
(GRAME)

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Courriel : catherine@grame.org

19. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen des enjeux du dossier R-4257-2024 ;

20. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour l'examen de la demande R-4257-2024.

Le 26 avril 2024

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, Avocate
3090, boul. le Carrefour, suite 200,
Laval, Québec, H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
genevieve_paquet@videotron.ca